

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION

SAISON 2026 / 2027

Règlement Général sur la Protection des Données personnelles

Les données collectées par le club sont nécessaires aux démarches administratives permettant l'adhésion au club, l'adhésion à la FFTA, à laquelle le club est affilié et à la souscription ou le refus de l'assurance (MAIF) qui permettent la pratique du tir à l'arc. Pour les licenciés mineurs, il est nécessaire de collecter des données concernant les responsables (parents, tuteurs, ...).

Le club collecte et transmet les données suivantes à la FFTA : identité du licencié (nom, prénom, date de naissance), son adresse postale, des moyens de communication (téléphone, email) et la validité du certificat médical (+nom et numéro du médecin) ou la validité du questionnaire de santé autorisant le tir en compétition, la photo pour les licences compétitions et la validation ou le refus de l'assurance individuelle après présentation des garanties. Le club utilisera les données de contact pour informer ses membres et convoquer à l'assemblée générale. La durée de conservation des données gérée par le club est limitée à la durée de l'année sportive et de l'année suivante en attente de réinscription. Au delà ces dernières peuvent être archivées en dehors de la base active par le club. La durée de conservation totale est fixée à 5 ans après la dernière année d'adhésion. Le droit d'accès de modification, suppression s'exercent auprès du président du club pour cette fiche d'adhésion.

Pour les données collectées par la FFTA, il n'existe pas encore d'agrément de protection de données formel entre le club et la FFTA encadrant la collecte et l'enregistrement des données des adhérents. La conformité RGPD avec les fournisseurs de la FFTA pouvant accéder aux données est inconnue par le club à ce jour. Les fiches 3716 et 3717 présentant les premières dispositions RGPD sont à votre disposition sur le site de la FFTA. De plus, lisez les CGU et Privacy sur l'interface web FFTA de l'espace licencié. La durée de conservation des données personnelles à la FFTA est illimitée. La FFTA ne dispose pas de DPO. L'exercice des droits se fait par l'interface web licencié ou par mail. Néanmoins, l'ensemble des données sont historiées et ces historiques permettent d'accéder aux données précédentes à l'exercice du droit de modification ou suppression pour les échelons suivants : club, département, région et FFTA. La FFTA intègre d'autres données, dont la position géographique du domicile. L'exercice du droit de modification de cette donnée entraîne l'utilisation d'un moteur Google et peut transmettre cette donnée spécifique hors EU. Cette donnée et d'autres au delà du principe de limitation de collecte ne sont pas possibles à supprimer à ce jour. La transmission des données par la FFTA aux échelons inférieurs est également réalisée afin de permettre la pratique en compétition, sans que cette transmission et la sécurité de ces dernières ne soient garanties à ce jour. L'exercice des droits pourrait ne pas être complet aux échelons inférieurs est inconnue par le club à ce jour. Les fiches 3716 et 3717 présentant les premières dispositions RGPD sont à votre disposition sur le site de la FFTA.

PHOTO

Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom d'usage :

Prénom:

Nationalité :

Nom de Naissance :

Date de naissance : /

Pays de naissance:

Département de naissance:

Lieu de naissance :

Adresse :

C.P. : Ville :

Pays :

Email : @

Contact : — Fixe

— — Mobile

Autorisation utilisation coordonnées par la FFTA : ☐ OUI NON ☐

☐ Photo Licence Notice + Assurance Fédérale ☐ Validée ☐ Refusée

Certificat médical ou questionnaire : ☐

Données non transmises à la FFTA :

Responsable Légal (Mineur) - Autorisation d'Intervention Chirurgicale : ☐

Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur **Lien de parenté :**

Nom :

Prénom :

Adresse

C.P. :

Ville :

Contact :

Mobile

Fixe

Email :

@

Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur **Lien de parenté :**

Nom :

Prénom :

Adresse

C.P. :

Ville :

Contact :

Mobile

Fixe

Email :

@

Données non transmises à la FFTA (suite) :

J'autorise la parution de photos de l'archer(e) sur le site du club et réseaux sociaux :

☐ Oui ☐ Non

Cotisation annuelle (inclus cotisation FFTA et assurances) :

Licence Adulte compétition : ☐ 124 €

Licence Adulte loisir : ☐ 115 €

Conjoint ou enfant de + de 18 ans pratiquant la compétition : ☐ 114 €

Conjoint ou enfant de + de 18 ans loisir : ☐ 105 €

Jeunes 10 ans à 18 ans : ☐ 68 €

Poussins - 10 ans : ☐ 61 €

Archer licencié Extérieur ☐ 50 €

Facultatif T-Shirt floqué Taille ☐ 14 €

Pass'Sport

Montant :

Location Arc découverte 15 €/trimestre ☐

Caution matériel : 80 €

Kit débutant (Dragonne, carquois, 6 flèches, fausse corde, brassard) ☐ 45 €

Règlement cotisation + 3 chèques de 15 € encaissés en début de trimestre + caution

Total : **Paiement par chèque**

Demande d'attestation cotisation : ☐ oui ☐ non

Pour les anciens adhérents possibilité de régler sa cotisation par virement

Le RIB du club est disponible page 7 du document

Pièces à joindre au dossier d'inscription

- Fiche d'inscription dûment remplie
- Une photo format identité
- Pour les mineurs, autorisations des représentants légaux remplies et signées
- Charte des parents signée (en annexe)
- Règlement de l'inscription : chèque à rédiger à l'ordre des "Archers de Montgiscard" pour le règlement des cotisations.
- Éventuellement règlement de la location d'arc : 3 chèques de 15 € (encaissés au début de chaque trimestre) et un chèque de caution de 80€ (rendu à la fin de la saison à la restitution de l'arc).
- **Certificat médical** : Pour cette saison le certificat médical n'est plus obligatoire à l'inscription quelque soit l'âge du licencié, par contre le questionnaire de santé CERFA 15699*01 joint en annexe doit être rempli. Ce questionnaire de santé est obligatoire, le sportif atteste qu'il a répondu par la négative à l'ensemble du questionnaire. Si une réponse est positive, alors il doit fournir un certificat médical.

« Je soussigné ... certifie avoir répondu non à toutes les questions du questionnaire de santé préalable au renouvellement d'une licence sportive »

Attestation à remettre au président de club avant validation de la licence par Internet. Une réponse positive à l'une des questions entraîne la nécessité de présenter un nouveau certificat médical. (modèle en annexe)

- Éventuellement, une notification du refus de l'assurance individuelle accident proposée dans la cotisation fédération

Bureau de l'association :

Secrétaire : Stéphane COCHET : 06 47 09 85 51

Trésorier : Alain BEAUSSART : 06 20 18 19 91

Président : Michel PASCAL : 06 81 63 76 30

Coordonnées du club :

Archers de Montgiscard - Mairie de Montgiscard - 17 Grand' Rue - BP29 - 31450 MONTGISCARD

Mail : archers.montgiscard31@gmail.com

Site : archersmontgiscard.sportregions.fr

Charte à l'usage des parents d'archers

Les enfants mineurs doivent toujours être accompagnés d'un adulte sur le parcours et aux buttes d'entraînement.

Les séances d'initiation ont lieu tous les samedis de 14h00 à 16h00 sauf pendant les vacances scolaires. Les samedis où l'initiation n'aura pas lieu seront signalés sur le panneau d'affichage.

La plupart du temps vous serez informés par mail de la vie du club et sur le site. Sinon les informations de dernière minute seront affichées sur le panneau.

Lorsque vous amenez votre enfant à la séance d'initiation voici quelques règles :

- **Respectez les horaires** : les séances commençant à 14h00 votre enfant doit être présent **avant 14h00**. De même la fin des cours est à 16h00, soyez là pour le récupérer, de plus vous pourrez connaître les progrès et l'attitude de votre enfant auprès de l'initiateur. Les initiateurs sont des bénévoles qui prennent sur leur temps libre pour s'occuper des autres, la moindre des choses est de les remercier en étant ponctuel.
- **IMPORTANT** : Vous **devez** accompagner votre enfant jusqu'à l'initiateur et vous assurer que le cours a bien lieu (il est quelque fois matériellement impossible de prévenir les parents d'une absence de dernière minute).
Nous nous déchargeons de toute responsabilité en dehors des horaires des cours d'initiation.
- Nous nous réservons le droit d'exclure tout enfant qui ne respecte pas les consignes. Le tir à l'arc est une discipline dangereuse où les archers doivent respecter des règles de sécurité et les autres archers. Tout manquement sera sanctionné, d'abord par une exclusion temporaire qui peut devenir définitive si le comportement de la personne ne change pas.
- Au cours de l'année plusieurs bilans d'évaluation auront lieu afin que votre enfant puisse voir ses progrès. Vous pourrez en prendre connaissance sur son carnet de progression.

Nom et Prénom de l'archer :

Signature des Parents

RIB association les Archers de Montgiscard

CREDIT AGRICOLE TOULOUSE 31 6-7, place Jeanne d'Arc - B.P.40535 - 31005 TOULOUSE CEDEX 6		REMISE DE CHEQUES OU RIB/IBAN		Date de la remise	2070899
International Bank Account Number (IBAN) FR76 1310 6005 0020 0013 3378 546 Bank Identification Code (SWIFT) AGRIFRPP831		Personne qui vous a remis le chèque, banque et lieu de paiement		N° de Chèque	Montant €
Code etab 13106		Code guichet 00500		N° de compte 20001333785	Clé RIB 46
Nom et adresse du titulaire ASSOC LES ARCHERS DE MONTGISCARD CHEZ MONSIEUR BEAUSSART 85 B CHE DU RUISSEAU DE FONTBAZI 31450 DONNEVILLE		Signature			

PROCAL

Code banque	Code guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	TOTAL REMISE à compléter dans tous les cas
1 3 1 0 6	0 0 5 0 0	2 0 0 0 1 3 3 3 7 8 5	4 6	

2070899 5555550003344 020001333785